

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/46 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/23	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 202

POUR : 22 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 22/09/2020

M. Pierre DEMISSY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Danielle ANDREY(arrivée à 18h10), Nadège LAMPSON, Françoise PAYEN, Mr Roland CANIVENQ, Pascal COLSON (arrivé à 18h15), Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY (arrivé à 19h20), Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Léopold-Désiré NANJL, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION, Bruno VALET.

Représenté : M. Jean DE POUILLY a donné pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 01 OCT. 2020 et de sa publication ou notification le 01 OCT 2020

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 29/09/2020

Examen de 9 nouveaux dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible HT	Subvention	Part 2C2A
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 CHALLERANGE	Autonomie	-	GIR 5 - Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 765,00 €	6 150 €	6 150 €	615 €	409,59 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08310 HAUUVINE	Précarité énergétique	25%	Menuiserie PVC double ou triple vitrage Pompe à chaleur air/eau	20 029,32 €	18 921 €	18 921 €	1 892 €	1 260,07 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 SAINT MOREL	Précarité énergétique	29,50%	Chaudière gaz à condensation Isolation plancher sur local non chauffé	8 436,20 €	7 996 €	7 996 €	800 €	532,80 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08240 BUZANCY	Autonomie	-	GIR 5 - Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 052,83 €	5 503 €	4 883 €	488 €	325,01 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 VOUZIERES	Précarité énergétique	53,10%	Isolation des rampants de toiture Isolation plancher sur local non chauffé Chaudière gaz condensation	14 890,95 €	14 087 €	14 087 €	1 409 €	704,50 €

Montant total depuis le début de l'année 2020 :

	Février 2020	Juin 2020	Septembre 2020
Part globale	7 931 €	10 553 €	10 444 €
Part Région	2 648,95 €	3 797,93 €	3 968,70 €
Part 2C2A	5 282,05 €	6 755,07 €	6 475,30 €
Dont			
Autonomie	620,05 €	2 781,89 €	764,57 €
Précarité énergétique	1 332,00 €	2 155,00 €	5 710,73 €
Couplé	-	486,18 €	-
Dégradation-LHI	3 330,00 €	1 332,00 €	-